



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/28
10 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

PROPOSITION DE PROJET : GUINÉE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, deuxième tranche)

PNUE et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Guinée

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	ONUUDI, PNUE (principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7	Année : 2012	22,2 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2012	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					23,45				23,45

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	22,6	Point de départ des réductions globales durables :	22,6
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	7,91	Restante :	14,69

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,73	0	0,79	0	0,61	0	0,82	2,95
	Financement (\$US)	67 800	0	73 450	0	56 500	0	75 710	273 460
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0	1,96	0	0	0	0	1,96
	Financement (\$US)	0	0	172 000	0	0	0	0	172 000

VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	22,60	22,60	20,34	20,34	20,34	20,34	20,34	14,69	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)				22,60	22,60	20,34	20,34	20,34	20,34	20,34	14,69	s.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	85 000	0	60 000	0	65 000	0	50 000	0	67 000	327 000	
		Coûts d'appui	11 050	0	7 800	0	8 450	0	6 500	0	8 710	42 510	
	ONUUDI	Coûts du projet	160 000	0	0	0	160 000	0	0	0	0	0	320 000
		Coûts d'appui	12 000	0	0	0	12 000	0	0	0	0	0	24 000
Financement convenu (\$US)		Coûts du projet	245 000	0	0	0	0	0	0	0	0	245 000	
		Coûts d'appui	23 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 050
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	60 000	0	0	0	0	0	0	60 000	
		Coûts d'appui	0	0	7 800	0	0	0	0	0	0	0	7 800

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
--	--------------------------

PROJET DESCRIPTION

1. Au nom du gouvernement de la République de Guinée (la Guinée), le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 72^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹ pour un montant de 60 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 7 800 \$US pour le PNUE seulement. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, et le plan de mise en œuvre de la période 2014-2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités suivantes ont été mises en œuvre pendant la première tranche : la mise à exécution du système d'autorisation et de contingentement des HCFC est entrée en vigueur en janvier 2013; 102 agents de douane ont reçu une formation en détection et réglementation des SAO, et deux identificateurs de frigorigènes ont été fournis à des fins de formation; 15 formateurs et 252 techniciens ont reçu une formation en bonnes pratiques et en utilisation sécuritaire des frigorigènes avec hydrocarbures; pendant la formation, 33 trousseaux d'outils pour l'entretien en réfrigération ont été fournis à des techniciens; des équipements et des outils pour la reconversion ont aussi été fournis à 73 ateliers afin de faciliter la récupération des frigorigènes; 36 formateurs ont reçu une formation en bonnes pratiques de reconversion. On a procédé au suivi et à la coordination du projet afin de s'assurer d'une mise en œuvre efficace conforme au plan.

Décaissement des fonds

3. En date de février 2014, des 245 000 \$US approuvés pour la première tranche, 230 234 \$US (94 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 14 766 \$US sera décaissé au cours de la première moitié de 2014.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

4. Les principales activités à mettre en œuvre pendant la deuxième tranche du PGEH comprennent notamment :

- (a) Formation de 148 agents de douane en identification des SAO et en contrôle du commerce illicite (PNUE) (25 000 \$US);
- (b) Formation de 125 techniciens en bonnes pratiques, en récupération et recyclage des frigorigènes, et en utilisation sécuritaire des frigorigènes avec hydrocarbures (PNUE) (20 000 \$US);
- (c) Soutien technique à 150 ateliers de récupération et de recyclage des frigorigènes, et reconversion des équipements (ONUDI - utilisation du financement de la première tranche); et
- (d) Suivi et coordination du projet afin d'assurer la mise en œuvre efficace des éléments du PGEH; vérification de la consommation de 2013 (PNUE) (15 000 \$US).

¹Le PGEH de la Guinée a été approuvé par le Comité exécutif à sa 66^e réunion afin de réaliser la réduction de 35 pour cent de la consommation de base d'ici le 1^{er} janvier 2020.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

5. En accord avec la décision 63/17, le gouvernement de la Guinée a confirmé dans une lettre officielle que la mise à exécution d'un système d'autorisation et de contingentement des importations et exportations de HCFC est en place, et que ce système peut garantir la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC. La consommation estimative de 2013 est de 22,6 tonnes PAO, soit la même que la consommation de base. Le contingent pour 2014 a été établi à 22,6 tonnes PAO.

Consommation de HCFC et vérification de la conformité

6. La consommation de HCFC de la Guinée en 2008-2012 est présentée au tableau 1. Sur la base des données préliminaires obtenues de l'Administration des douanes, la consommation de HCFC de la Guinée en 2013 a été évaluée à 22,6 tonnes PAO, soit la même que la consommation de base. La consommation de base de HCFC établie pour la conformité est la même que la consommation estimative au moment où le PGEH de la Guinée a été approuvé.

Tableau 1. Consommation de HCFC (2008-2012 Article 7, estimative pour 2013)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
HCFC-22 (tm)	370,15	395,88	426,3	445,95	403,56	410,91
HCFC-22 (tonnes PAO)	20,4	21,8	23,4	24,53	22,20	22,60

*Données estimatives, non officiellement présentées au Secrétariat de l'Ozone.

7. La Guinée n'est pas un pays à faible volume de consommation de SAO (PFV) et sa consommation doit donc faire l'objet d'une vérification annuelle. Le Secrétariat a indiqué qu'un rapport de vérification n'avait pas été inclus dans la proposition, et il a demandé des explications au PNUE sur ce rapport et la possibilité que la Guinée devienne conforme à l'objectif du gel visé en 2013. Le PNUE a indiqué que le pays en est encore à colliger et à vérifier les données sur la consommation de 2013. Des données plus précises pour 2013 seront disponibles en mai 2014, et elles pourraient être de beaucoup inférieures à la consommation estimative de 22,6 tonnes PAO. Le rapport de vérification sera présenté au Secrétariat en juillet 2014. Étant donné ce qui précède, le Secrétariat a inclus dans la recommandation une disposition qui permettrait au Comité exécutif d'approuver la demande de la tranche, mais reporterait le transfert des fonds au PNUE jusqu'à ce que le rapport de vérification ait été reçu, et qu'il en arrive à la conclusion que la Guinée a respecté l'objectif de conformité pour 2013.

Examen du rapport périodique de 2012-2013

8. Le Secrétariat a demandé au gouvernement de la Guinée quelles étaient les mesures particulières qui avaient été prises pour réduire le taux de fuite depuis l'approbation du PGEH². Le PNUE a indiqué que des mesures avaient été mises en œuvre en matière de politique et de réglementation afin de réduire le taux de fuite, y compris la certification de techniciens et l'incitation des grandes entreprises à travailler avec des techniciens accrédités. En outre, le gouvernement avait placé en priorité la formation des techniciens en bonnes pratiques d'entretien et remis des outils d'entretien de base pour faciliter la mise en œuvre. Un grand nombre de techniciens avaient été formés afin d'acquérir une meilleure compétence, tant en théorie qu'en pratique, en bonnes pratiques d'entretien, en contrôle des fuites et en confinement des frigorigènes. La question des SAO avait été intégrée aux cours du principal institut professionnel. Pendant

² À la 66^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche de la phase I du PGEH de la Guinée et demandé au gouvernement d'accorder la priorité à la mise en œuvre d'un code de bonnes pratiques d'entretien et de renforcer la capacité technique des techniciens d'entretien en réfrigération afin de réduire le fort taux de fuite de frigorigènes avec HCFC pendant les pratiques d'entretien (décision 66/44).

la deuxième tranche, la Guinée poursuivra la formation de techniciens en bonnes pratiques et incitera aux bonnes pratiques par le truchement d'un programme de certification des techniciens. Ces activités aideront les techniciens à respecter les bonnes pratiques d'entretien et à réduire les émissions de frigorigènes lors des activités de réparation, d'entretien et de remplissage des réfrigérateurs et des climatiseurs.

Plan de travail 2014-2016

9. Après avoir examiné le plan de travail, le Secrétariat a demandé à l'ONUDI des explications sur le programme incitatif à la reconversion. L'ONUDI a indiqué que cette activité fait encore l'objet de discussion, car la priorité a été accordée à la formation des techniciens et à la fourniture d'outils et d'équipements. La mise en œuvre de cet élément dépendra du financement disponible après l'achèvement de la formation des techniciens et la livraison des équipements.

Révision de l'accord du PGEH

10. Conformément aux décisions 66/17 c) et 67/15 b) i), les frais d'agence pour les deuxième et troisième tranches du PGEH devront être rajustés afin de refléter le nouveau régime des coûts d'administration pour l'ONUDI. Toutefois, étant donné qu'aucun financement n'est demandé par l'ONUDI à la présente réunion et que la prochaine tranche pour l'ONUDI était prévue en 2016, tandis que le régime des coûts administratifs feront l'objet d'un examen à la 74^e réunion (décision 67/15 c)) auquel moment on pourrait apporter des changements, le Secrétariat a convenu de ne pas rajuster à la présente réunion les coûts d'appui pour l'ONUDI dans l'accord. L'accord sera rajusté lorsque la deuxième tranche pour l'ONUDI sera présentée en 2016.

Conclusion

11. Le Secrétariat a pris note que la mise en œuvre de la première tranche du PGEH avance. Le système d'autorisation et de contingentement des importations est opérationnel et permettra au pays de se conformer au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal pour l'élimination des HCFC. Les activités du secteur de l'entretien avancent et elles sont mises en œuvre en étroite collaboration avec les intervenants. Tel que l'ont indiqué le PNUE et l'ONUDI, la formation de formateurs et de techniciens et les outils qui leur sont fournis incitera aux bonnes pratiques et réduira la demande en frigorigènes. L'intégration des questions visant les SAO aux cours des instituts de formation professionnelle des agents de douane et des techniciens permettra l'amélioration constante de la capacité et la durabilité à long terme de la réduction des HCFC réalisée à la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Guinée, et recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH de la Guinée, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2014-2015, avec les coûts d'appui associés indiqués au tableau ci-dessous, en étant entendu que le financement approuvé ne sera pas transféré au PNUE tant que le Secrétariat n'aura pas reçu un rapport de vérification qui confirme qu'en 2013 le gouvernement de la Guinée était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, deuxième tranche)	60 000	7 800	PNUE
